

## Vers une typologie des fortifications en Afrique de l'Ouest et état des recherches au Sénégal

Faire un état de recherche est toujours une entreprise périlleuse, car la probabilité de ne balayer le sujet que de manière partielle ou partielle est très grande. Les lacunes peuvent être générées par divers facteurs : les données sont parfois dispersées dans une abondante littérature ; quand elles ne sont pas publiées, certaines de ces données restent à tout jamais consignées dans les mémoires de fin d'étude des cycles universitaires. En fonction des auteurs, les données sont publiées dans diverses langues, ce qui peut les rendre inaccessibles pour le chercheur non polyglotte, etc. Quant à la partialité, elle résulte d'un choix que le chercheur opère au fur et à mesure qu'il collecte les données ; elle est donc de l'entière responsabilité de ce dernier. La difficulté éprouvée pour dresser l'état de l'art sur le sujet a permis de constater une absence de catégorisation des fortifications. Pour pallier cette difficulté, on a donc établi un essai de classification des fortifications en Afrique de l'Ouest tout en illustrant chaque catégorie par des exemples de travaux scientifiques effectués sur un ou deux sites. Autant que cela a été possible, les types qui ont été définis se sont basés sur une ressemblance physique ou sur l'usage d'un matériau identique ; les techniques mises en œuvre pour fortifier étant souvent différentes d'une région à une autre ou d'une communauté à une autre. L'appréciation de ces caractères relève entièrement des choix de l'observateur, ce sont donc des caractères partiels et Alain Gallay exprime fort bien cette partialité : « *En effet, aux yeux du classificateur, une collection d'objets présente toujours des caractéristiques multiples et le choix des critères significatifs est souvent très difficile. En fait, il y a cent manières de les regrouper, cent classifications possibles suivant le point de vue où l'on se place* » (Gallay 1970).

### 3.1. Essai de classification des fortifications en Afrique de l'Ouest

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la fortification est l'action de se mettre en sûreté soit par l'occupation d'un site naturellement défendu, soit par la mise en place de structures artéfactuelles, ou par la combinaison de ces deux moyens. Suivant cette définition, on a donc distingué deux grands groupes de fortifications : les fortifications naturelles et les fortifications artéfactuelles. L'usage combiné des deux catégories préalablement définies pourrait créer une troisième catégorie ; mais celle-ci serait trop englobante et trop imprécise. Les deux types, naturel et artéfactuel, qui sont proposés, ne sont ni restrictifs ni exclusifs ; il est même courant de voir ces deux catégories associées. Dans cet essai de classification, on a surtout retenu le caractère physique qui paraissait le plus important, ou qui avait été utilisé en premier dans le processus de fortification. Ainsi,

pour classer les fortifications de Foumban par exemple, on tient d'abord compte de la présence d'un fossé qui est l'aspect physique le plus visible, même si secondairement, à certains endroits, des moignons de murailles sont encore visibles sur le talus bordant ledit fossé. À Foumban, il est possible de voir des vestiges de fossé sans muraille sur le talus adjacent, mais pas l'inverse ; c'est pourquoi le caractère physique creux du fossé primera sur le caractère bâti de la muraille.

#### 3.1.1. Les fortifications naturelles

Les fortifications naturelles sont les sites dont le caractère abritant ou défensif ne résulte pas de l'activité humaine mais est principalement forgé par les mouvements géologiques. Les sites se trouvant dans des zones écologiques particulières comme les forêts dites primaires pourraient intégrer cette catégorie, mais comme on l'a précédemment mentionné, il est assez difficile de prouver que ces forêts se soient développées sans aucune intervention anthropique. Certains auteurs ou chercheurs seront tentés de qualifier de tels environnements de paysages fortifiés, mais cette appellation nous semble erronée car, en soi, le paysage est déjà le résultat d'une action anthropique. La fortification naturelle doit son caractère abritant ou défensif à la permanente difficulté d'accès que le site possède. En effet, les communautés qui choisissent ce moyen de défense occupent généralement un site où l'orogénèse et les mouvements tectoniques ont façonné un milieu difficile d'accès. Là, les communautés y vivent presque en autarcie, exploitant au mieux les ressources naturelles disponibles et limitant au maximum leurs échanges avec le monde extérieur.

Les fortifications naturelles comprennent une seule sous-catégorie : les sites refuges. C'est ainsi que l'on désigne couramment les milieux difficiles d'accès dans lesquels certaines communautés décident de s'installer. L'occupation de ce genre de site, difficilement accessible et possédant souvent des ressources limitées, se fait généralement sous la contrainte d'une menace pressante. Ainsi, c'est en s'intéressant à l'histoire de ces communautés que l'on trouve l'origine de la contrainte qui les a motivées à occuper un site refuge. Les sites refuges peuvent être de diverses sortes : montagnes, falaises, déserts, îles, milieux lagunaires etc. L'occupation de milieux forestiers très denses peut aussi être considérée comme un moyen de refuge, mais la difficulté de prouver la non-anthropisation des forêts suggère quelques réserves quant à l'inclusion des forêts dans la catégorie des sites refuges. Pour les périodes très reculées, il est souvent aisé de penser que les habitats refuges furent les premières fortifications utilisées par les

communautés humaines. La difficulté de la preuve d'une occupation intentionnelle de ces sites réside dans l'absence de preuve archéologique ou historique. Retrouver des indices archéologiques d'une occupation de site n'est pas synonyme d'utilisation de ce site comme refuge. En même temps, il n'est pas exclu de considérer qu'un habitat est un abri. Dans l'ethnohistoire de nombreuses communautés ouest-africaines, il est souvent mentionné que pour se protéger des envahisseurs, des communautés plus faibles ou moins outillées pour résister se sont souvent réfugiées dans des zones inaccessibles. Parmi mille et un exemples possibles, regardons brièvement les cas des communautés dites Dogon et Toffinou qui ont respectivement occupé la falaise de Bandiagara (République du Mali) et le lac Nokoue (République du Bénin).

La topographie de la falaise de Bandiagara est le résultat d'événements géologiques particuliers. Ainsi, à l'ouest, on a un plateau gréseux et accidenté qui s'abaisse lentement sur environ 150 km jusqu'à la plaine du Niger ou Delta intérieur. À l'est, le plateau s'avance vers la plaine du Seno-Gondo mais se termine brusquement par une escarpe abrupte (fig. 3.1). Vu de la plaine, le plateau se dresse donc littéralement comme une muraille. Les blocs gréseux qui se détachent naturellement de la falaise et chutent en direction de la plaine voisine ont formé une

zone d'éboulis. La dénivellation entre le plateau et la plaine est forte et varie de 100 m à 300 m (Ben Yahmed et Houstin 2011 : 76). Le principal caractère protecteur ou défensif de Bandiagara résulte de son escarpement tant à l'est et au nord que par la nature accidentée de la pente qui décline vers l'ouest. Produit des forces tectoniques, la falaise de Bandiagara a connu une occupation humaine quasi-continue depuis les quatre derniers millénaires (Mayor *et al.* 2014). Aujourd'hui, le principal groupe humain qui occupe la falaise est réuni sous l'appellation de « population Dogon ». Pour conclure que la falaise a servi de refuge à ces populations, il est indispensable d'interroger l'histoire de leur arrivée. Plusieurs chercheurs ont étudié les populations Dogon sous divers angles et selon les traditions historiques expliquant le peuplement de la falaise. C'est pour se défendre des envahisseurs Peul, Mossi, Bambara du Ségou, et Toucouleur, pour ne citer que ceux des époques récentes, que les Dogon ont cherché refuge dans et sur la falaise. Dans la moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, Jean Gallais constatait encore que « *la répartition du peuplement sur le plateau est très irrégulière et on a constaté depuis longtemps la coïncidence des regroupements les plus denses et des régions les plus accidentées [...] Mais c'est le long de la falaise orientale que les Dogon sont les plus nombreux. Là où la muraille est la plus abrupte et élevée, entre le 14°15' et 14°35' de latitude, les densités*



**Figure 3.1. Vue de la falaise de Bandiagara (Photo E. Huysecom, avec l'aimable autorisation de l'auteur).**

sont supérieures à 50 habitants au km<sup>2</sup> » (Gallais 1965 : 123). Si la quasi-inaccessibilité de la falaise en faisait un refuge sûr, des aménagements supplémentaires visant à renforcer la protection des villages ont été réalisés. Par exemple, en plus de s'être installés sur le plateau juste en bordure de la falaise, les occupants du village de Tyi ont également construit des murets de pierre pour protéger leur village du côté du plateau. Du côté de la falaise, afin de fondre leurs habitations dans le paysage, les occupants de Tyi les ont construites avec les plaques de grès de la falaise. Ainsi, un observateur qui se trouvait en contrebas dans la plaine avait de la peine à distinguer l'emplacement du village tant celui-ci se confondait avec le paysage du plateau. « Grâce à ces divers dispositifs, aucun agresseur n'a, semble-t-il, jamais réussi à pénétrer de force à Tyi » (Huyssecom *et al.* 2010 : 124).

Longtemps, on a considéré le peuplement de la région de Bandiagara comme étant le résultat de trois principales vagues de migration : Toley, Tellem et Dogon (Bedaux 1972). Il convient mieux de nos jours de ne distinguer que deux phases majeures de peuplement : pré-Dogon et Dogon, car l'occupation de cette région semble continue depuis 4 000 ans bien que l'arrivée de la vague dite Dogon, qui occupe encore la région actuellement, n'ait débuté que vers le 17<sup>ème</sup> (Mayor *et al.* 2014).

À l'instar du pays Dogon dont l'attractivité n'a baissé que depuis 2012 du fait de l'instabilité politique et sécuritaire, de nos jours, les villages lacustres du lac Nokoué sont aussi une attraction touristique importante. Pourtant, lorsque les populations d'agriculteurs Aïzo ont commencé à occuper cette région vers le 17<sup>e</sup> siècle, c'était plutôt pour se réfugier et éviter d'être capturées par les négriers dont la traite prenait de plus en plus d'ampleur. D'après les traditions historiques recueillies par (Bourgoignie 1972), les rives du lac Nokoué étaient densément boisées, et c'est dans cette forêt que les réfugiés se cachaient. En ouvrant le chenal de Cotonou en 1889, les Français mirent le lac Nokoué en communication avec la mer, ce qui provoqua des changements majeurs dans l'environnement du lac, faisant notamment disparaître la forêt au profit de la mangrove. Pour les populations qui étaient déjà plus ou moins spécialisées dans les activités de pêche, ces changements ont surtout provoqué leur hyperspécialisation, faisant d'elles des « hommes de l'eau » ou Toffinou (Pliya 1989). En s'installant en bordure et puis sur le lac, les Toffinou tiraient parti de la protection de la couverture forestière et pouvaient à tout moment se réfugier sur le lac en cas d'attaque, car il faut se rappeler que leurs voisins furent de puissants états négriers, notamment Ouidah puis Abomey. Connaissant mieux leurs environnements que leurs ennemis et bons navigateurs de surcroît, les Toffinou se dissimulaient aisément dans les mangroves et les forêts environnantes. Même si cet environnement forestier et lacustre n'a pas été l'œuvre des Toffinou, ces derniers ont bien su l'exploiter pour se protéger de la traite négrière. Dans la région de ce qui était la Côte des esclaves, les Toffinou ne constituaient pas une exception, car l'histoire des migrations des communautés qui s'y

trouvent actuellement montre bien que ces dernières ont toujours essayé de se protéger au mieux en occupant les nombreuses lagunes et mangroves qui se trouvent dans la zone (Pliya 1989 : 252-531).

### 3.1.2. Les Fortifications artéfactuelles

Partant de la définition d'un artéfact comme étant un objet intentionnellement ou accidentellement produit par l'activité humaine, on a regroupé sous l'appellation fortifications artéfactuelles l'ensemble des structures défensives mises en place par des communautés, de manière consciente et intentionnelle, c'est-à-dire en opérant des choix sur le type de structures à implanter et sur les matériaux à utiliser. Suivant ces deux orientations, on peut distinguer trois types de fortifications artéfactuelles : végétales, excavées et construites. Bien évidemment, ces types ne s'auto-excluent pas et il sera même possible de rencontrer des fortifications combinant deux ou même les trois types.

#### a. Les fortifications végétales

Bien qu'utilisant principalement les plantes, les fortifications végétales peuvent être rangées parmi les productions de l'industrie humaine. En effet, les plantes ont servi comme matériau principal pour l'édification de ce type de structure. Il est vrai que des plantes se retrouvent naturellement dans un milieu ou dans un autre, mais les humains peuvent aussi les introduire et intervenir sciemment sur leur développement afin de les employer à des fins spécifiques, que ce soit pour l'alimentation humaine ou animale ou à d'autres fins. Cette intervention se fait à travers la sélection des plantes en fonction de leurs caractéristiques particulières et de l'augmentation de leur densité à proximité des établissements humains. Plusieurs propriétés des plantes peuvent être utilisées dans le cadre de la fortification. Ce sont notamment les propriétés piquantes, urticantes, couvrantes et « sacrales », cette dernière étant plus un attribut extrinsèque qu'une propriété intrinsèque. La propriété piquante des plantes provient de la métamorphose de certains de ses organes végétatifs (racines, tiges, stipules, feuilles) en épines ou aiguillons (fig. 3.2). Les botanistes pensent qu'à l'origine, cette modification était soit une stratégie d'adaptation à des milieux arides, soit une stratégie de défense contre les herbivores (Marouf 2000:47). En zone soudano-sahélienne, les principales plantes présentant cette propriété piquante sont souvent des espèces de familles des Acacias, des Zizyphus et des Erythrina. La propriété urticante provient des brûlures ou des démangeaisons que peut provoquer le contact de la peau avec certaines parties de la plante (poils des plantes, suc et latex, fig. 3.2) à cause de la présence d'éléments chimiques irritants. Outre les irritations et démangeaisons, le latex de certaines plantes constitue souvent un poison qui provoque des vomissements et des étourdissements en cas de pénétration dans l'organisme par ingestion ou par voie cutanée. Les plantes possédant cette propriété, et qui sont utilisées à des fins défensives, sont principalement de la famille des Euphorbiacées et des



Figure 3.2. épines d'acacia.

Apocynacées. Par propriété couvrante, nous désignons la capacité de couverture que développent certaines plantes au cours de leur croissance. Cette propriété peut provenir de l'extension et de la densification des branches, ou du développement des contreforts dans le cas des plantes forestières. Dans certains cas, que les branchages soient densifiés ou pas, certaines communautés profitaient de l'élévation en hauteur, notamment des arbres de la famille des Bombacées, pour utiliser les cimes à bon escient afin de se protéger. Ainsi, lors de son périple du Bornou au Barguimi, à Kimré, Gustave Nachtigal a observé des familles entières se retrancher sur les cimes des *ceiba pentandra*, où elles avaient aménagé des refuges sous forme de plateformes à plusieurs mètres du sol (Nachtigal 1872 : 394-396).

Enfin, les plantes dites « sacrales » sont des plantes auxquelles les communautés attribuent des propriétés magiques ou des vertus apotropaïques (qui repoussent le mauvais sort ou les personnes indésirables). La valeur protectrice de ces plantes est psychologique et est en général liée à une aire culturelle ; et c'est le respect des règles culturelles qui aide à renforcer leur valeur protectrice au sein d'une communauté. À cause de leurs attributs, les plantes « sacrales » faisaient presque partie de l'architecture des habitats ; elles étaient plantées en même temps que se créaient les nouvelles unités d'habitation.

Il n'est donc pas étonnant que certaines espèces soient très répandues, car les populations les transportaient avec elles au cours de leur migration<sup>1</sup>. Notons au passage que Suzanne Blier a observé une pratique particulière chez les Fon du Danhomè (Dahomey). En effet, la plante appelée *kpatin* en fon fait partie du mythe fondateur du royaume du Dahomey (Blier 2005). Selon ce mythe, c'est une tige de *kpatin* que Hwegbadja, le fondateur du Danhomè, aurait utilisé pour tuer Dan en la lui plantant dans le ventre. Et c'est de cet acte que vient le nom du royaume Danhomè, littéralement « dans le ventre de Dan ». Depuis lors, la tige de *kpatin* est devenue un élément fondateur : le premier acte à poser pour construire une maison dans cette région est de planter une tige de *kpatin* fraîchement coupée. La tige plantée sert à démarquer la limite de la future concession car en prenant racine et en se développant, elle devient le socle de la future haie vive qui la délimitera. À l'instar de la tige de *kpatin*, qui a été identifié comme étant de la famille des hysopes, les familles des plantes dites « sacrales » sont très nombreuses et à défaut de se référer

<sup>1</sup> L'article de Roland Portères « Le caractère magique originel des haies vives et de leurs constituants (Europe et Afrique Occidentale) (fin) » In : *Journal d'agriculture tropicale et de botanique appliquée*, vol. 12, n° 6-8, Juin-Juillet 1965, pp. 253-291 fait un très bon recensement des espèces végétales « sacrales » ainsi que des propriétés magiques et les vertus apotropaïques qui leur sont attribuées aussi bien en Europe qu'en Afrique Occidentale.

par exemple à l'article de Portères (1965) pour plus de détails, on peut citer entre autres les *Opuntia* qui formaient des haies atteignant jusqu'à 2-3 m de hauteur chez les Toma de Guinée et du Libéria, les *Mareya micrantha* que l'on trouve aussi bien au Fouta Djallon qu'en Casamance et qui sont davantage connus pour leurs propriétés laxatives et leur toxicité à forte dose.

Christian Seignobos a fait l'une des études les plus complètes sur le système de fortifications végétales. C'est au Tchad et au Nord-Cameroun que ce géographe a observé ces structures alors qu'elles étaient déjà en cours de reconversion à d'autres fins. Dans son article « Des fortifications végétales dans la zone soudano-sahélienne (Tchad et Nord-Cameroun) » (1980), C. Seignobos fournit de nombreux plans de villages fortifiés qu'il a personnellement observés. En plus de décrire l'agencement réalisé pour l'obtention de ces murs de végétaux, il a pris le soin de recenser les essences utilisées (*Adenium obesum*, *Acacia ataxacantha*, *Commiphora africana* etc.). L'auteur conclut son article en soulignant qu'une mutation, en cours au moment de ses observations, transformait ces défenses végétales et leur attribuait une nouvelle fonction : celle de « simple clôture » (Seignobos 1980 : 220). Il est important de noter que certaines lignes de fortifications végétales étaient plantées en avant de murets de pierre destinés à supporter leur croissance. Une autre étude très intéressante a été réalisée par le géographe David Siddle en Sierra Leone alors qu'il étudiait l'évolution des implantations humaines rurales précoloniales. Il a constaté que les formes et les structures de l'habitat étaient probablement une réponse face à une situation sécuritaire instable. Les wars-towns étaient des implantations situées sur des collines et comprenaient jusqu'à 150 huttes disposées autour d'une place centrale. Aux alentours de ces implantations, les communautés faisaient croître de vastes champs de coton et préservaient également des parcelles de forêts denses près des villages afin de ralentir la progression des troupes armées en cas d'attaque des villages (Sidle 1968 : 47). Outre ces barrières végétales, les fortifications étaient parfois complétées par des palissades de bois, des fossés dissimulés, des murailles en terre. Certains de ces villages étaient installés en bordure de falaises abruptes comme Musaia et Bafodia. Les war-towns pouvaient atteindre de grandes superficies comme Falaba, que l'explorateur Alexander Laing a visité en 1822. Falaba était implanté en bordure d'une pente raide et, en plus de sa forêt et de ses champs, était protégé par une muraille de terre (*tatana*). Falaba était constitué de 400 maisons et avait une population de 6 000 à 10 000 personnes (Sidle 1968 : 48).

Dans les zones savaniques, on constate que les murs de plantes résistaient très bien aux saisons sèches et aux feux de brousse qui les accompagnaient souvent ; les haies vives formées avaient donc un certain caractère pérenne (Lemoupa 2005 : iv ; Portères 1965 : 283). Toutefois, il est difficile de savoir à quelle période remonte l'apparition des fortifications végétales, car

malheureusement elles ne laissent pas ou alors laissent très peu de traces repérables par les méthodes classiques de l'archéologie. Les archéologues ainsi que les chercheurs des disciplines connexes à l'archéologie doivent encore affiner leurs méthodes d'observation afin de pouvoir déceler les vestiges de ce type de fortifications. Dans la zone sahélo-soudanienne, Christian Seignobos remarque que : « *La reconversion en clôtures des haies de défenses végétales, largement développées du Soudan au Sénégal, a le plus souvent masqué la fonction passée de ces aménagements.* » (Seignobos 1980 : 191). De même, dans les zones forestières, l'introduction de nouvelles essences et le déboisement intensif récent impacte fortement ces barrières défensives (Beauvilain *et al.* 1985 ; Lemoupa 2005). C'est donc essentiellement sur la base d'observations ethnographiques réalisées au début du 20<sup>ème</sup> siècle et en se référant aux enquêtes historiques auprès des communautés que les fortifications végétales peuvent être identifiées.

#### b. Les fortifications excavées

Les fortifications excavées incluent l'ensemble des structures excavées ou creusées dans un but défensif. Bien que la plupart de ces structures creusées soient aisément identifiables dans le paysage (fig 3.3), certaines, en revanche, se présentent actuellement comme de simples levées de terre (buttes) ou comme des dénivellations peu profondes et peu visibles.

Les structures excavées peuvent être des tranchées, des fossés (ou enceintes), des chausse-trappes, des caves creusées ou des abris souterrains. Selon Keeley *et al.*, les fossés avec une section en V, ou fossés évasés, sont des structures excavées spécialement dédiées à la défense (Aymeric 2018 : 390, Keeley *et al.* 2003 : 58). Dans la littérature anglo-saxonne, les appellations de structures fossoyées sont nombreuses : *entrenchments, causeways, ditches, earthworks, earthenbanks, moat* (Chouin 2013 : 48-49). Les sites fortifiés à l'aide de structures excavées sont légions en Afrique de l'Ouest ; nombre d'entre eux sont aujourd'hui connus, mais beaucoup restent encore méconnus des chercheurs. Une autre catégorie de structure excavée est bien moins connue : les abris souterrains. Certains qu'on verra dans les exemples constituaient de véritables villages.

S'agissant des structures fossoyées de la zone forestière ouest-africaine, on sait que leur mise en place a été un processus complexe qui s'est globalement étalé du 6<sup>ème</sup> siècle au 19<sup>ème</sup> siècle (Chouin 2013 ; Aymeric 2018). Bien qu'en l'état actuel les structures fossoyées soient surtout présentes dans les zones forestières ouest-africaines, du Cameroun jusqu'en Côte d'Ivoire, des fossés sont aussi mentionnés sporadiquement dans la zone sahélienne, généralement en association avec une muraille (Chataignier 1963, Galliéni 1889 : 510) et il n'est pas exclu que des recherches futures les mettent aussi en évidence dans d'autres régions. Il faudrait presque un ouvrage dédié pour présenter la somme des données connues à propos



Figure 3.3. Vue d'une section du fossé défensif de Foumban (Aymeric 2018 : 387).

des fortifications excavées. Depuis que Duarte Pacheco Pereira a signalé les fossés de Benin City 1520 jusqu'aux travaux en cours à Ijebu d'Olanrewaju B. Lasisi (thèse en cours), en passant par les monographies de Patrick Darling (1984), plusieurs chercheurs et équipes ont fait des investigations sur les linéaments complexes formés par les enceintes fossoyées. Toutefois, la synthèse de Gérard Chouin (2013) permet de se faire une idée générale de l'état de la recherche dans la zone côtière atlantique. Malgré l'abondance des données accumulées à propos de ce type de fortifications, de nombreuses questions restent sans réponse pour le moment. Ces questions concernent entre autres : le choix même de ce type de fortifications plutôt qu'un autre, la chronologie précise de creusement de ces fossés, leurs usages, ainsi que les outils et les moyens techniques utilisés pour le creusement. Comme la plupart des vestiges archéologiques, ces artefacts immobiliers sont aussi en péril. Les phénomènes d'érosion, qui sont inéluctables et qui participent au cycle de vie des sols, contribuent au comblement des structures excavées. Les autres dangers sont de nature anthropique, car les sites à structures excavées qui sont à proximité des villes actuelles sont détruits par l'avancée des habitats modernes. Dans d'autres régions, comme à Foumban (ouest du Cameroun) les fossés sont réutilisés comme dépotoir d'ordures, ou comme une zone de pratique agricole (Aymeric 2013).

Les abris souterrains et les caves creusées sont moins connus que les enceintes fossoyées abordées dans le précédent paragraphe. Pourtant, ils ont été utilisés comme fortifications. C'est sur le plateau d'Abomey que se trouvent les caves souterraines les mieux documentées sur le plan archéologique ; il s'agit des caves souterraines d'Agongointo à Bohicon. Leurs découvertes fortuites lors des travaux de construction de la route Abomey-Illara entraîna la mise sur pied d'une mission archéologique bénino-danoise. Les premiers résultats des investigations sur Agongointo ont été publiés en 2009 par Klavs Randsborg & Inga Merkyte dans les deux volumes de *Benin Archaeology. The Ancient Kingdoms*. À leur suite, des étudiants béninois ont découvert d'autres sites et les ont étudiés dans leurs travaux de fin de cycle académique, on peut citer entre autres Angele Nougdabe (2017) et Samson Tokannou (2013). Globalement, il est certain que les caves souterraines du plateau d'Abomey ont été utilisées du 16<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> siècle d'après les datations radiocarbones (Randsborg & Merkyte 2009). Cette donnée radiométrique est confirmée par les traditions orales qui disent que les caves furent employées à plusieurs reprises pour se protéger des raids esclavagistes, tandis que les sources historiques mentionnent spécifiquement que ces raids étaient opérés par Oyo contre Danxomé (Monroe 2014, Tokannou 2014).

c. Les fortifications construites

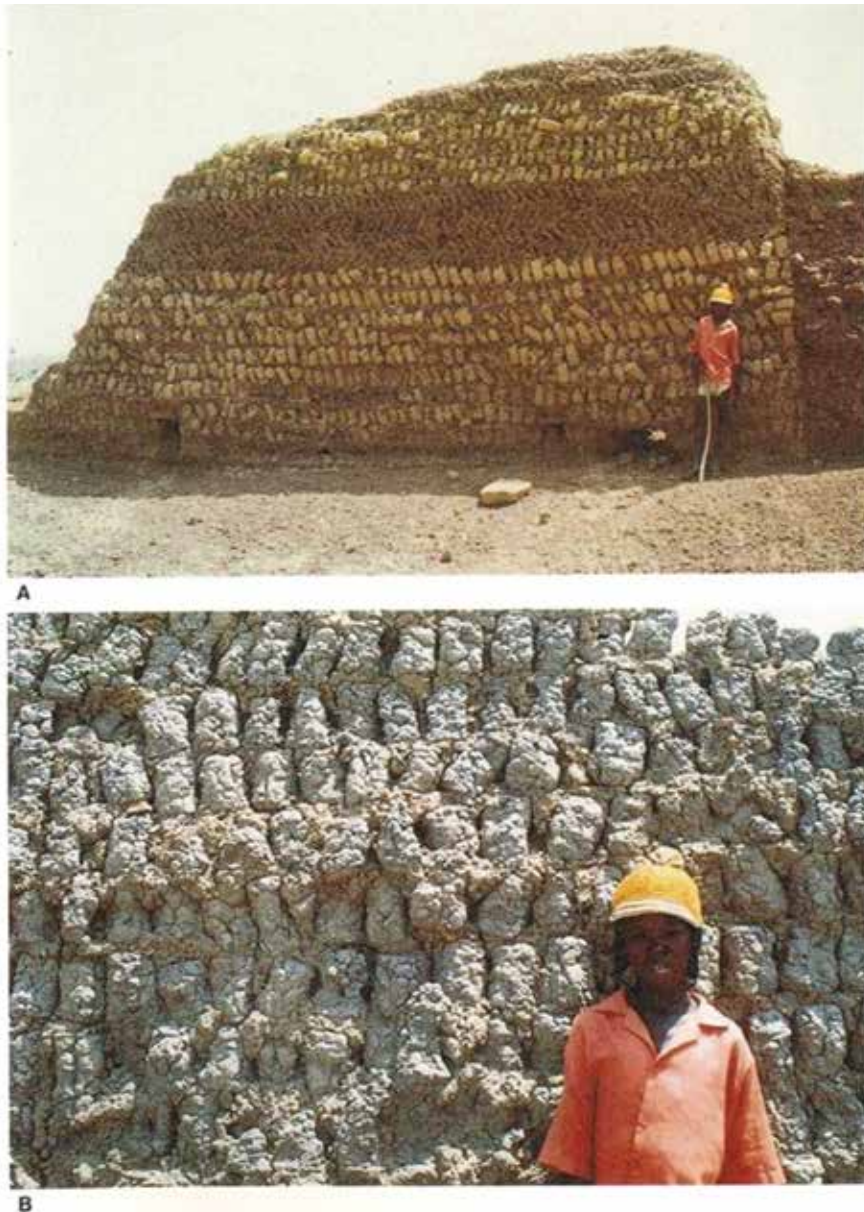
À cause de leurs aspects parfois monumentaux, les fortifications construites, c'est-à-dire élevées en hauteur avec une maçonnerie associant des matériaux comme la pierre et/ou le banco, retiennent mieux l'attention des chercheurs de tous bords que les autres formes de fortifications. C'est peut-être parce que les chercheurs qui s'y intéressent se projettent aussi mentalement à travers cette monumentalité : plus la fortification construite est haute, plus le chercheur s'imagine scientifiquement grand... Si cette vision peut être vérifiée sur certains sites, force est de reconnaître que parfois l'« indigence » des vestiges découverts peut aussi la modérer. Très souvent, et c'est le cas des sites décrits dans le chapitre 6, les vestiges des murs sont écroulés et ensevelis comme à Dia-Shoma ou à Jenne-Jeno (McIntosh & McIntosh 1980 :63-65, Bedaux 2005 : 117). Les fortifications construites sont généralement des murailles ou des murets édifiés autour d'un site, d'un village ou d'une ville. Ces murailles et murets peuvent être construits en motte de terre crue montée à la bauge<sup>2</sup>, en brique de terre crue ou en pierre. Sans émaner d'une tradition commune, ce type de fortifications se retrouve dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest, du Sénégal au Cameroun. Le seul trait commun à ce type de fortifications est la présence d'une muraille, parce que les techniques et les périodes de construction sont extrêmement diverses.

Bien avant les chercheurs, les premiers explorateurs et militaires européens donnaient déjà des descriptions des murailles dans leurs récits d'expédition. Certaines de ces constructions impressionnaient par leur monumentalité ; c'est le cas des murailles des cités Haoussa du nord Nigéria. Les murailles de ces cités sont appelées *Ganuwa* en langue Haoussa et elles étaient la principale caractéristique des *Biranes* ou villes (singulier *Birni*) en pays Haoussa (Suleiman 2007 : 96). Les universitaires nigériens, principalement les historiens, ont entrepris de multiples études sur les murailles des cités Haoussa. Le développement des cités emmurées dans cette zone est lié à la mise en place et à l'expansion des cités-états au début du deuxième millénaire de notre ère (Suleiman 2007 : 263). Construite avec des briques crues de forme ovoïde, la muraille de Zaria avait une circonférence de 16 km et mesurait 6 m de hauteur à certains endroits. Sa construction se serait déroulée entre le 15<sup>ème</sup> et le 17<sup>ème</sup> siècle (Sutton 1976). Un peu moins massive mais tout aussi impressionnante était la muraille d'Hamdallaye, la capitale de la *dina* peul du Macina. À l'issue de l'intervention archéologique suisse en 1989, Éric Huysecom dit : « La ville était entièrement fortifiée. Les remparts de l'enceinte extérieure, construits en briques crues, délimitent une surface pentagonale dont les plus grands diamètres mesurent 2.020 m selon l'axe nord-sud et 1.912 m selon l'axe est-ouest » (Gallay et al 1990 : 16). La superficie intra-muros est évaluée à 2 km<sup>2</sup> 45 ha 47 a. Cette étude a permis de relever un certain nombre

d'incertitudes dont celles concernant la construction de la muraille. La diversité des techniques de construction, visible sur le rempart, permet de penser qu'El Hadj Omar a restauré une muraille antérieure à son occupation, et que la construction fut probablement l'œuvre du chef de la *dina* Sékou Hamadou (fig. 3.4). À ce propos, les auteurs laissent la question ouverte, car les données disponibles ne permettent pas de trancher définitivement (Gallay et al. 1990 :31).

Si les fortifications construites ont bénéficié de nombreuses descriptions à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, c'est probablement parce qu'elles ont impressionné les militaires européens par leur solidité face à la force de frappe des canons lors de la conquête. La solidité du *tata* de Som Som au Sénégal Oriental qui résista aux obus des canons de montagne de l'armée française est peu connue (Faidherbe 1889 : 203-205), tandis que la résistance du *tata* de Sikasso est presque légendaire. Ainsi, au soir du 15 avril 1898, quand la colonne militaire française arriva devant Sikasso, chacun des membres du corps expéditionnaire se posait une question : « Les 1.200 coups de nos pièces de siège suffiront-ils pour réduire une telle place ? » (Méniand 1935 : 103). Localement appelé *tarakoko*, c'est le *fama* Tieba Traoré qui, en 1877, entama la fortification de Sikasso dont il fit la nouvelle capitale du royaume du KénéDougou. Voici la description qu'en donne Méniand (1935 : 106) : « Toutes les trois (enceintes) étaient de pisé mélangé de cailloux bruts, sorte de béton argilo-ferrugineux, et se développaient suivant un gondolage assez régulier qui leur donnait une robustesse particulière. Les grands saillants et les grands rentrants du pourtour étaient très bien disposés pour le flanquement. La largeur variait de 3 m. 50 à 6 m. à la base de 0 m. 40 à 0 m. 60 au sommet ; la hauteur de 4 à 6 mètres. ». La muraille extérieure avait une longueur d'environ 9 kilomètres. La muraille intérieure séparait le quartier marchand de la citadelle où résidaient les nobles (fig. 3.5). La troisième muraille protégeait le *dionfoutou* qui était occupé par le *fama* de Sikasso et sa famille. De mars 1887 à juin 1888, l'armée de Samory Touré assiégea Sikasso sans parvenir à prendre la ville. De nombreux auteurs estiment d'ailleurs que c'est cet échec qui signa le début de la chute de Samory, car il y avait usé sa puissance en vain. À la mort de Tieba, son frère et successeur Babemba Traoré poursuivit son œuvre en agrandissant la ville qui, à son apogée, couvrait presque 120 hectares et abritait plus de 40 000 habitants (Méniand 1935 : 104). Mais contrairement à Tieba qui s'était fait ami des Français, Babemba Traoré s'opposa à la politique coloniale française. Attaquée, la ville tomba le 1<sup>er</sup> Mai 1898 après un court siège de deux semaines. À l'occasion de ce siège, la ville fut pilonnée par l'artillerie placée sur les hauteurs qui la dominaient. Il est important de noter que les principales brèches qui donnèrent accès à la ville furent faites sur les portes, partie généralement la plus vulnérable d'une muraille. Par ses dimensions, son extension et son histoire, le *tata* de Sikasso est probablement la plus célèbre des fortifications de ce genre en Afrique de l'Ouest. Depuis le 07 mai 2001, les moignons du *tata*, qui sont encore visibles dans certains quartiers de l'actuelle ville de

<sup>2</sup> La bauge est une technique de construction utilisant la terre empilée, non modelée et non façonnée.



1.a. Vue du rempart extérieur sud, montrant l'utilisation de plusieurs types de briques en terre crue.  
1.b. Vue du rempart extérieur ouest, montrant le détail des briques de type «djenné-fereys».

**Figure 3.4. vue extérieure de la muraille d'Hamdallaye (Gallay *et al.* 1990 : Planche 1, avec l'aimable autorisation de l'auteur de la photo Eric Huyscom).**

Sikasso, sont inscrits sur la liste indicative du patrimoine du ministère de la culture de la République du Mali. Le 19 mars 2009, ces vestiges ont également été proposés pour une inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco par la République du Mali<sup>3</sup>.

À côté de ces murailles dont la monumentalité a pu être directement observée et décrite, il arrive que l'on retrouve des vestiges des murailles apparaissant en surface. C'est

le cas de *Ton Masala*. Depuis 2005, Kevin MacDonald et Seydou Camara ont engagé des recherches dans la région de Ségou (République du Mali). Parmi les articles issus de ces travaux, « « The least of their inhabited villages are fortified » : the walled settlements of Segou » (MacDonald 2012) présente les structures emmurées de Ségou. Cet article attire l'attention sur le fait que la population locale désigne, sous le nom de *Kananga kogo*, les murailles de la région de Ségou (MacDonald 2012 :345). En outre, cette étude présente les matériaux, les techniques, les formes et les fonctions des murailles à Ségou. Les fortifications de Ton Masala, construites vers 1760, sont présentées

<sup>3</sup> <https://whc.unesco.org/fr/listesindicatives/5443/> consulté le 03 février 2019.



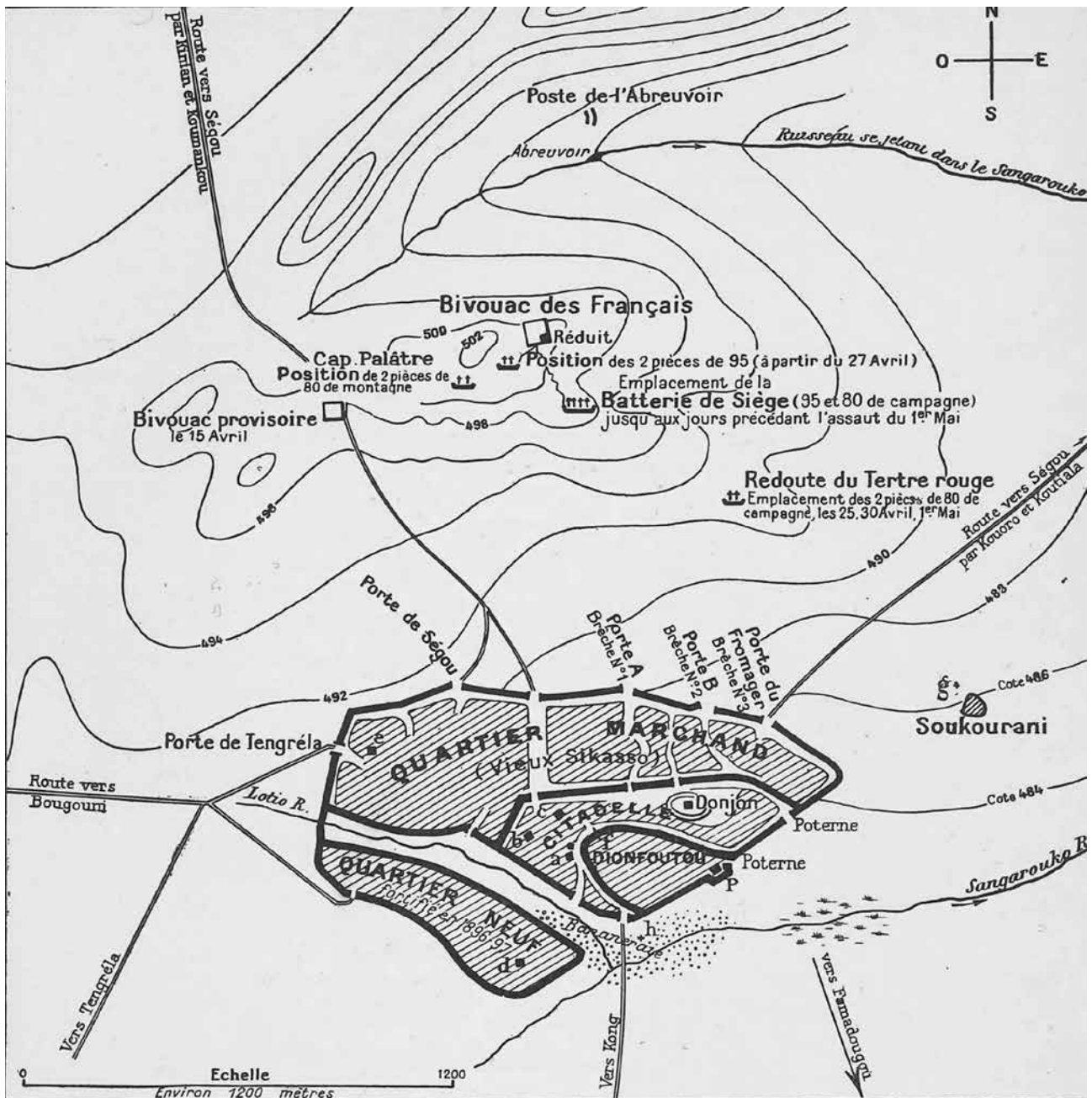


Figure 3.5. Plan de Sikasso et du camp de français en avril 1898 (MéniAUD 1935 : 102).

en détail, avec un plan des vestiges réalisés en 2005 (fig. 3.6). L'article se termine par une réflexion sur l'émergence des structures défensives en zone sahélienne. L'auteur se demande si la généralisation des habitats fortifiés au 18<sup>ème</sup> siècle en Afrique de l'Ouest est à lier à la traite négrière atlantique ou si elle est l'héritage d'une tradition architecturale pluriséculaire.

Bien évidemment, pour parler de la synthèse des données historiquement connues à propos des fortifications construites en Afrique de l'Ouest, il n'est pas possible d'omettre l'article de Claude Meillassoux *Plans d'anciennes fortifications (Tata) en pays Malinké* (1966), ni le livre *Architecture militaire traditionnelle au Soudan Occidentale* de Thierno Bah Moctar (1985).

Ces publications étaient pionnières, mais malgré un titre généralisant, elles ne sont pas le total reflet de la réalité que l'on rencontrera sur le terrain ; de multiples sites, possédant encore des vestiges de murailles de la même époque ou de la même aire culturelle ne sont absolument pas mentionnés dans ces publications. Des investigations supplémentaires aideront toutefois à compléter le tableau. Tableau qui bien que riche possède des sites connus, mais sur lesquels on sait peu ou presque rien. Éventuellement, parmi les sites quasi énigmatiques, il y a les murailles de Loropeni et du pays Lobi. Ces sites s'étendent sur trois pays : le Burkina Faso, le Ghana et la Côte d'Ivoire. Jusqu'à présent, la communauté scientifique est perplexe face à ces sites possédant des enceintes quadrangulaires dont les murailles atteignent parfois 6 m de hauteur, des

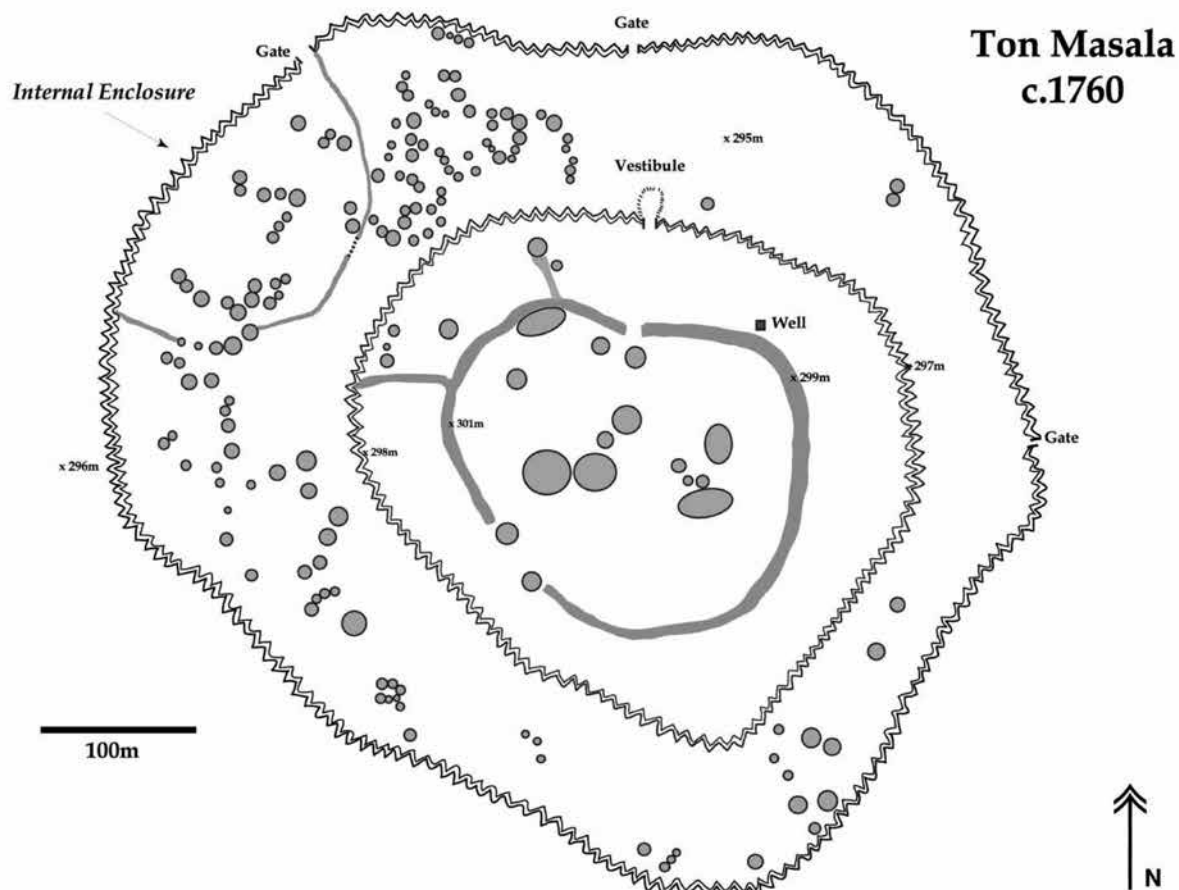


Figure 3.6. Plan de la ruine de Ton Masala (MacDonald 2012 : 357, avec l'aimable autorisation de l'auteur).

longueurs et largeurs parfaitement rectilignes, se coupant souvent en angle droit et mesurant jusqu'à 90×80 m (Savonnet 1986 : 66-73). Si la présence de murs hauts suggère que ce soit des murailles défensives, l'absence de dispositifs défensifs tels que créneaux, meurtrières, trous de visée, fenêtres, etc. sur toute la longueur des parois demeurées intactes, l'absence de vestige de fossé sur le bord extérieur de la muraille, et de remblai contre la paroi intérieure ont permis de formuler l'hypothèse que ces structures soient des géôles (Bertho 1952 : 33). Et plus encore, les murailles hautes ne sont pas les seuls vestiges que l'on rencontre dans la localité ; on y trouve aussi des cercles de pierres de diverses sortes, des murets et de petites enceintes. Hantissié Farma, qui effectue une thèse à l'Université Libre de Bruxelles sur le sujet, a signalé que ces vestiges sont encore plus nombreux et plus complexes que les grandes enceintes quadrangulaires (com. pers Hantissié Farma 2021). Dans le cadre de l'inscription des sites de Loropeni au patrimoine mondial de l'Unesco, Hélène T. Kienon-Kabore et Larissa Adou de l'Université Houphouët-Boigny d'Abidjan ont repris les travaux de dénombrement des sites similaires de Tehini au nord-est de la Côte d'Ivoire, travaux qu'avaient déjà entamés Paul Raymaekers et Georges Savonnet (Adou & Kienon-Kabore 2016 : 23). Les structures répertoriées sont quadrangulaires et circulaires, construites avec des blocs latéritiques et quartzites (fig. 3.7) ; certaines d'entre elles sont associées à des vestiges de métallurgie. En dehors de

la similarité des formes et des matériaux utilisés, aucune donnée ne permet encore de conclure que les structures de Tehini sont contemporaines des enceintes de Loropeni. Il en est de même de la contemporanéité des enceintes avec l'activité métallurgique identifiée sur les sites.

Le rapide survol des fortifications construites serait incomplet si on n'évoquait pas les *tèkyèntè* Bétammaribe, improprement appelés *tata somba* par les administrateurs coloniaux, probablement par référence aux *tata* déjà connus dans le Soudan français. Les *tèkyèntè* sont « des maisons à étage en forme de château fort » (Léo Frobenius 1936 : 274). De nombreuses observations ont été entreprises sur cet habitat et sur le peuple Bétammaribe qui bâtit ces structures. Pour plus de détails, le livre *Architecture, société et paysage Bétammaribe au Togo* (2006) de Guy-Hermann Padenou et Monique Barrué-Pastor fait un historique de l'étude de cette architecture. L'article « l'architecture du nord-ouest du Bénin. Entre construction et interprétation du savoir » publié en 2012 par Laurick Zerbini passe aussi en revue l'évolution des recherches à ce sujet. Les *tèkyèntè* sont généralement composés de plusieurs cases rondes reliées entre elles par des murs avec des toitures coniques ou plates. Entre autres particularités, remarquons surtout que ce sont des unités familiales, dispersées dans le paysage, à portée de flèche les unes des autres pour celles qui sont sur le même site. D'autres observations sur ce type d'architecture sont



Figure 3.7. Muret de pierre à Glouhintan (avec l'aimable autorisation de L. Adou).

en cours au Burkina Faso (com. pers. Lassane Toubga 2021).

Les fortifications construites sont aussi soumises aux aléas du temps comme tous les autres types de fortifications. Elles sont donc pour la plupart en état de dégradation avancée. À l'instar de celles présentées au chapitre 6, les ruines que les chercheurs découvrent en Afrique de l'Ouest ont très souvent perdu toute monumentalité. Si la plupart de ces fortifications ont été construites entre les 16<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles, d'autres sont probablement antérieures à cette période. En outre, la diversité des matériaux utilisés, ainsi que les différences contextuelles de construction suggèrent la nécessité d'aborder chaque structure attentivement.

### 3.2. Synthèse de l'état de recherche : une diversité mal connue

Les fortifications naturelles sont des régions difficiles d'accès, où des populations se sont souvent abritées de manière permanente ou non pour échapper à leurs oppresseurs. Ces habitats refuges ne doivent rien à l'industrie humaine, parce que les communautés qui s'y installent se contentent de jouir de l'abri qu'ils offrent par leur inaccessibilité. Il n'est pas exclu que sur les sites refuges, des structures supplémentaires soient aménagées afin de renforcer la défense. Les fortifications artificielles sont, quant à elles, des produits de l'activité humaine ; elles sont

l'aboutissement de chaînes opératoires intentionnellement mises en œuvre afin d'obtenir des structures défensives. Les fortifications artificielles comprennent trois types de structures : les fortifications végétales, les fortifications excavées et les fortifications construites (fig. 3.8). Les fortifications végétales sont constituées par des plantes qui sont sélectionnées pour leurs propriétés ou pour les vertus qu'une communauté leur attribue. Pour augmenter leur densité, les végétaux sélectionnés sont plantés en grand nombre et sont mieux entretenus que les autres espèces. La densification et l'aménagement spatial d'une espèce de plante contribue à former de véritables murs végétaux autour des établissements humains. Pour une meilleure efficacité, il arrive souvent que différents types de fortifications construites soient agencées conjointement. Ainsi, on aura par exemple des fortifications végétales soutenues par des murets de pierre (Seignobos 1980) ou des murailles précédées par des fossés comme à Fouban (Aymeric 2018).

L'essai de classification, résumé dans le schéma ci-dessus, a guidé notre bilan de l'état de la recherche. Sans être exhaustif, ce bilan nous permet déjà de constater la grande variabilité de formes que possèdent les fortifications en Afrique de l'Ouest. Cette variabilité est une réponse spécifique face à un type particulier de menaces, mais parfois, et c'est souvent le cas, c'est aussi une adaptation aux contraintes environnementales. Les premières